



## FAIRE UN DON A L'IRIS

Par décret du 16 novembre 2009 et publication au Journal Officiel du 18/11/2009 (JORF n°0267 – Texte n° 24), l'Institut de relations internationales et stratégiques est désormais reconnu d'utilité publique.

Désormais, les particuliers et les entreprises peuvent soutenir activement la recherche menée par l'IRIS, tout en bénéficiant de déductions fiscales.\*

La diversité des financements de l'IRIS demeure un atout pour préserver son indépendance et son originalité. Si vous souhaitez vous aussi soutenir le travail de l'équipe de l'IRIS et effectuer un don, il suffit de nous retourner le formulaire ci-dessous, accompagné de votre règlement. Vous recevrez par la suite un reçu fiscal vous permettant de justifier de votre don auprès de l'administration fiscale\*.

Je soussigné

>> NOM \_\_\_\_\_ >> PRENOM \_\_\_\_\_

>> ADRESSE \_\_\_\_\_

>> CODE POSTAL \_\_\_\_\_ >> VILLE \_\_\_\_\_

>> TELEPHONE \_\_\_\_\_ >> EMAIL \_\_\_\_\_

désire effectuer un don à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)  
d'un montant de \_\_\_\_\_ EUROS.

Fait à \_\_\_\_\_,

le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature

\* Pour un particulier : réduction d'impôt égale à 66% du montant des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable.  
Pour une entreprise : réduction d'impôt égale à 60% du versement, dans la limite de 5 pour mille du Chiffre d'affaires HT.

A RETOURNER A : IRIS / Boris CONTESSE  
2 Bis rue Mercoeur 75011 PARIS  
Téléphone : 01 53 27 60 60  
Mail : [contesse@iris-france.org](mailto:contesse@iris-france.org)  
[www.iris-france.org](http://www.iris-france.org)